



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E45590

VALABLE JUSQU'AU 26/02/2026

ÉDITÉ LE 29/01/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/1992

Forme juridique : SARL

Capital : 13 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST NAZAIRE 385 344 973

Siret : 385 344 973 00032

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5416522

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 839088B1244000 / 001 588518/1

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 839088B1244000 / 001 588518/1

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Raison sociale : ETABLISSEMENTS AGASSE

2 RUE DU BLAVET
PARC D'ACTIVITES PORTE ESTUAIRE OUEST
44750 CAMPBON

Téléphone : 02 40 88 14 32

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@agasse-ets.fr

Responsabilité légale :

AGASSE-FUSCO NADINE GÉRANTE

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m² Mention RGE	13/12/2023
5212 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/12/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	13/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANTES
Z.I. DE LA VERTONNE
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOU

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.